



Contrat de Ville 2015-2020

BREST MÉTROPOLE

Appel à projets 2017



Contexte

Signé en juillet 2015, le contrat de ville 2015- 2020 du territoire de Brest métropole doit permettre d'agir ensemble pour plus d'égalité sociale et territoriale, au service de la qualité de vie pour tous les habitantes et habitants et du vivre ensemble.

Le contrat de ville est un projet de territoire qui concerne l'ensemble de la métropole, mais il vise particulièrement la qualité de vie et l'intégration urbaine des quartiers populaires et de leurs habitants.

Le Contrat de Ville a été signé par 19 partenaires : l'Etat, Le Conseil Régional, le Conseil Départemental, Brest métropole, le Tribunal de grande instance de Brest, l'Education Nationale, la Caisse d'allocations familiales du Finistère, Brest métropole habitat, Pôle Emploi, l'Agence régionale de santé de Bretagne, la Caisse des Dépôts et Consignations, la ville de Brest, la ville de Bohars, la ville de Guilers, la ville de Gouesnou, la ville de Guipavas, la ville de Plouzané, la ville de Plougastel-Daoulas, la ville du Relecq-Kerhuon.

Ces 19 signataires du contrat de ville cherchent :

- à renforcer la mise en cohérence de leurs politiques pour un développement du territoire solidaire, à optimiser et mutualiser leurs moyens sur des objectifs communs.
- à impulser et accompagner les innovations sociales, particulièrement dans le domaine de l'implication citoyenne et du pouvoir d'agir.

L'action du contrat touche tous les domaines de la vie dans la cité, et cherche à mobiliser les responsabilités de chacun, individuelles et collectives sur :

- la cohésion sociale : éducation, animation et le vivre ensemble, accès aux droits, santé et bien-être
- le développement de l'activité économique et de l'emploi
- le cadre de vie et le renouvellement urbain

Trois principes fondamentaux ont été définis, ils doivent irriguer toutes les actions développées dans le cadre du Contrat de Ville :

- la participation des habitantes et habitants, les initiatives citoyennes, les innovations et la co-production
- la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes et contre toutes les discriminations
- le développement de la ville numérique et des nouveaux usages

La version intégrale du Contrat de Ville est consultable en ligne sur le site Brest.fr à l'adresse suivante :

https://www.brest.fr/fileadmin/Documents/Action_publicue/Contrat_de_ville_2015-2020_-_Brest_metropole.pdf

Le soutien financier dans le cadre du Contrat de Ville

Des moyens spécifiques sont attribués au Contrat de Ville afin d'apporter un soutien aux initiatives locales.

Une enveloppe annuelle est financée par l'Etat, Brest métropole, la Ville de Brest, le Conseil départemental et la Caisse d'allocations familiales du Finistère. Elle s'élève à hauteur d'environ 700 000 euros.

Pour la programmation 2017, les partenaires financeurs souhaitent orienter la programmation prioritairement autour :

- Des **thématiques de la feuille de route**, qui affiche les objectifs et chantiers prioritaires définis par le Comité de pilotage partenarial, qui devront orienter l'action collective pour une période de deux ans. (cf. orientations 2016-2017 dans le tableau ci-dessous)
- Des **3 principes fondamentaux du Contrat de Ville**
- Des **priorités propres à chaque quartier politique de la ville ou quartier de veille** identifiées dans les projets de cohésion sociale (cf. détails ci-dessous)

Ainsi les porteurs de projets sont invités à développer des projets répondant à au moins un de ces axes.

Les priorités pour 2017

A travers l'appel à projets, les partenaires du Contrat de Ville souhaitent affirmer le rôle d'impulsion et d'innovation de la Politique de la Ville.

Il est nécessaire d'assurer une logique de complémentarité avec les crédits de droit commun, afin d'avoir une programmation qui laisse une large place aux actions nouvelles, innovantes et participatives.

Territoires d'action	Thématiques et objectifs
<p>Sur tous les Quartiers Politique de la Ville (QPV), quartiers de veille et la métropole</p>	<p>La feuille de route 2016-2017 :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'emploi, et plus précisément l'emploi des jeunes, des femmes et des chômeurs de longue durée (l'insertion professionnelle, formation, lever les freins à l'emploi)• Le développement d'activités économiques et de l'entrepreneuriat (parcours d'orientation et de formation, promotion de la création d'entreprises, incitation et soutien aux commerces/entreprises, insertion socio-professionnelle, ...)• L'accès aux droits (accompagnement des publics vulnérables, réduction du non recours, accès aux informations, aux soins,...)• La lutte contre le décrochage scolaire (assurer la continuité des parcours, favoriser l'implication des parents, ...)

	<ul style="list-style-type: none"> • La participation des habitantes et habitants et la citoyenneté (notamment via les commissions « quartier » des Conseils Consultatifs de Quartier et la commission interquartier des Conseils citoyens) • Le vivre ensemble et la lutte contre l'isolement <p>Les 3 principes fondamentaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la participation des habitantes et habitants, les initiatives citoyennes, les innovations et la co-production • la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes et contre toutes les discriminations • le développement de la ville numérique et des nouveaux usages
<p>Bellevue (Secteurs de Quizac, Kerhallet, Kergoat ouest, Kergoat est, Kerbernier et le Bergot)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre l'isolement social • Agir pour l'insertion des jeunes, et notamment en direction des jeunes en souffrance et en situation de décrochage • Développer des actions partenariales autour des freins à l'insertion
<p>Europe (Secteurs de Pontanezen, Kerbernard et de Pen Ar Creach)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la prise en compte et l'accompagnement des jeunes, mineurs ou jeunes adultes, en rupture sociale et familiale, en renforçant d'une part, les coopérations entre les acteurs du quartier et le lien avec les jeunes et leur famille d'autre part • Améliorer l'accompagnement individualisé, réactif, des jeunes dans la recherche d'emploi et de stage • Développer un partenariat éducatif avec les parents
<p>Lambézellec (Secteurs de Lambézellec bourg, de Keredern et Kerinou)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre l'isolement social • Lutter contre les stéréotypes et les préjugés de tout type • Faciliter le dialogue entre les différents acteurs éducatifs pour favoriser la réussite éducative des enfants
<p>Quatre Moulins (Secteurs de Quéliverzan, Recouvrance-Pontaniou et Kerangoff)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre l'isolement, favoriser le bien être, la convivialité... • Aider les jeunes à valoriser leur parcours et leurs compétences • Favoriser l'implication des parents
<p>Saint Pierre (Secteurs de Kerourien- Valy-Hir et de Kerargaouyat)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les différentes formes de participation des habitantes et habitants • Apaiser les relations entre tous • Favoriser l'accès à l'emploi des habitantes et habitants du quartier et en particulier pour des jeunes et des seniors

Pour plus de précisions concernant les objectifs par quartier, vous pouvez contacter le ou la chargé.e de mission référent. Vous trouverez la liste des contacts en fin de document.

Qui peut répondre ?

Les porteurs de projets concernés peuvent être :

- Des associations et des équipements de quartier
- Des services ou établissements publics
- Des collectifs d'habitantes et habitants

Comment et à quoi les aides sont affectées ?

Pour la programmation 2017 du Contrat de Ville, les partenaires ont précisé des axes prioritaires dans lesquels ils invitent les porteurs de projets à inscrire leurs dossiers. (cf. page 3)
C'est à la lecture de ces priorités que seront analysées les demandes de financement transmises.

Le caractère innovant et intégré des projets sera également une des clés d'analyse.

Comment constituer un dossier de demande de subvention ?

Calendrier de l'appel à projet

Cet appel à projet s'inscrit dans le calendrier annuel de mise en œuvre et de suivi des actions du Contrat de Ville.

Ainsi, pour l'année 2017 il a été décidé de 2 tranches de programmation :

- **Une première tranche** pour laquelle les porteurs de projets peuvent déposer leurs dossier **jusqu'au mardi 31 janvier inclus**, pour une décision **début mars**.
- **Une deuxième tranche** pour laquelle les projets sont à déposer jusqu'au **vendredi 11 août inclus**, pour une décision **mi-septembre**.

Démarche à suivre pour déposer un dossier

Télécharger le dossier Cerfa Contrat de Ville de Brest métropole sur le site Brest.fr (rubrique Contrat de Ville) ou sur demande par courriel à dsu@brest-metropole.fr.

Transmettre le dossier complété et signé par courrier à M. Le Président de Brest métropole, 24 rue Coat ar Gueven, CS 73826, 29238 BREST Cedex 2 et par courriel à dsu@brest-metropole.fr

Examen des dossiers de demande de subvention

- **Pour être instruit, un dossier doit être complet et envoyé avant les dates butoirs indiquées ci-dessus.**

Les porteurs de projet ayant déjà bénéficié d'un financement doivent, pour prétendre à de nouvelles aides, être à jour dans la production des différentes pièces justificatives liée à l'utilisation de la subvention allouée.

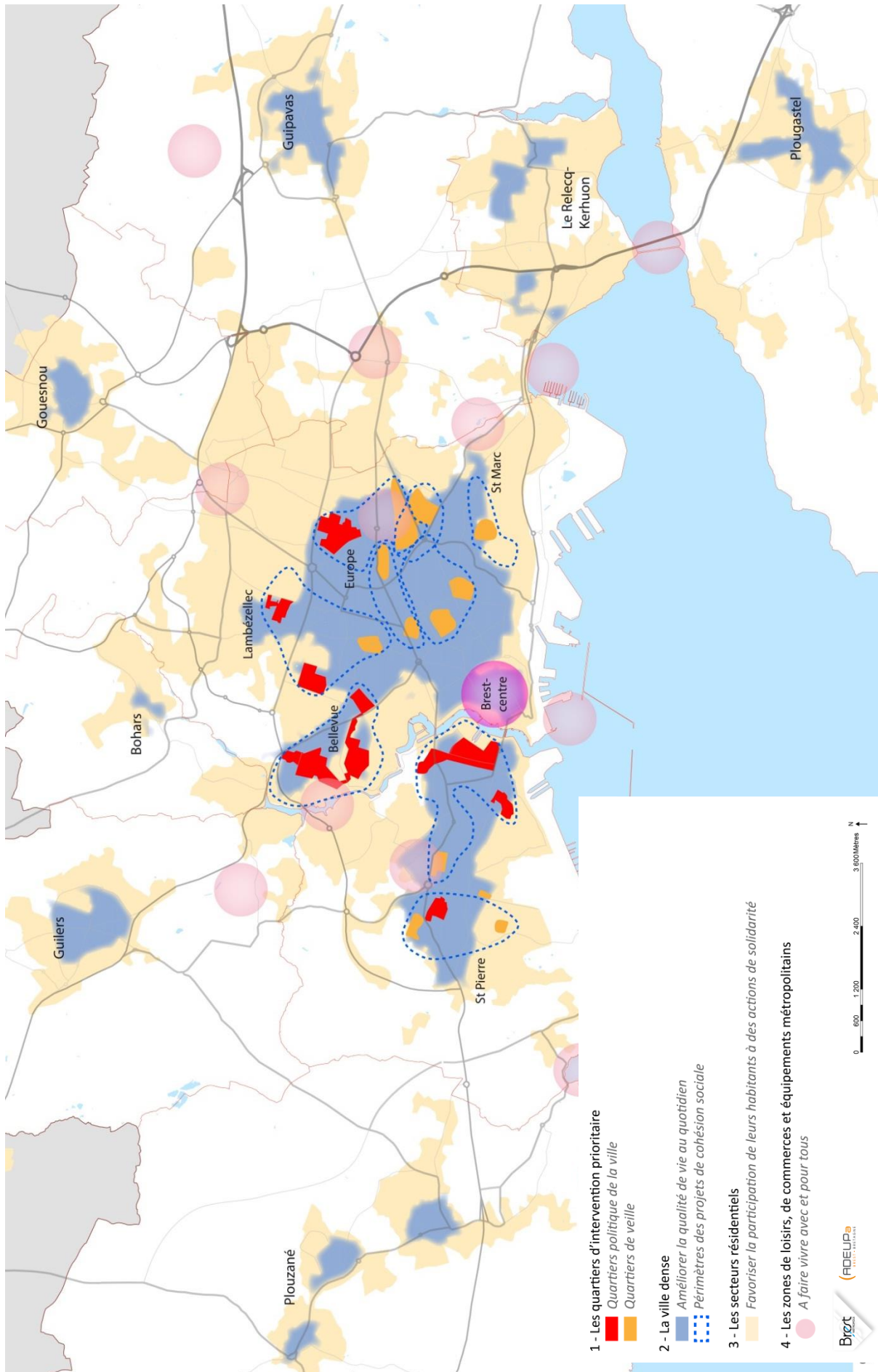
Le Comité exécutif partenarial, composé des élus et représentants des partenaires financeurs et d'habitants membres des commissions quartiers, instruit les demandes.

Liste des contacts

Les référent.e.s quartiers se tiennent à votre disposition pour :

- Vous accompagner dans l'élaboration de votre dossier de demande de subvention
- Vous orienter vers le bon interlocuteur au sein du réseau des partenaires et les acteurs locaux
- Vous aider à identifier des pistes de financements

Brest métropole – Mission Développement Social Urbain	Loïc Frenay <i>Responsable du DSU</i> loic.frenay@brest-metropole.fr 02 98 34 67 12 Nicole Bronnec <i>Coordinatrice Gestion</i> nicole.bronnec@brest-metropole.fr 02 98 34 67 10
Quartiers de Bellevue et de Lambézellec	Elodie Bouliou <i>Chargée de mission quartier</i> elodie.bouliou@brest-metropole.fr 02 98 34 67 13
Quartier de l'Europe	Loïc Frenay <i>Responsable du DSU</i> loic.frenay@brest-metropole.fr 02 98 34 67 12
Quartiers des Quatre Moulins et de Saint Pierre	Philippe Omnès <i>Chargé de mission quartier</i> philippe.omnes@brest-metropole.fr 02 98 34 67 15
Quartiers de Brest Centre et de Saint-Marc	Emmi Leclerc <i>Chargée d'études</i> emmi.leclerc@brest-metropole.fr 02 98 34 67 16



- 1 - Les quartiers d'intervention prioritaire
 - Quartiers politiques de la ville
 - Quartiers de veille
- 2 - La ville dense
 - Améliorer la qualité de vie au quotidien
 - Périmètres des projets de cohésion sociale
- 3 - Les secteurs résidentiels
 - Favoriser la participation de leurs habitants à des actions de solidarité
- 4 - Les zones de loisirs, de commerces et équipements métropolitains
 - A faire vivre avec et pour tous